

Vous trouverez dans l'article ci-dessous des informations sur les différents parcours de formation des enseignants en Santé et Sécurité au Travail.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter le centre ressources ES&ST de Versailles au 01 30 83 44 33

## Parcours de formation des enseignants en Santé et Sécurité au Travail

- formations nationales  
(dispensées ou encadrées par l'INRS)

- formations régionales ou académiques
- **monitorats**
- **formation transversale en S&ST**
- **formations de base**



Les Pré Requis en Prévention (bandeau jaune du tableau) concernent les enseignants et formateurs qui assurent des formations certificatives (SST, PRAP, CACES ou habilitation électrique...) ou préparent leurs élèves et apprentis à un diplôme intégrant la Santé & Sécurité au Travail

Les Pré Requis en Prévention sont :

- l'acquisition de démarches et méthodes en prévention
- la prise de conscience des enjeux sociétaux de l'accès des jeunes au monde du travail et particulièrement leur "sur-accidentabilité"
- une connaissance des situations de travail en entreprise, bien différentes des situations d'apprentissage.

## EXEMPLES DE PARCOURS

*POUR DEVENIR MONITEUR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST) :*

-Pré requis indispensables

→ Être titulaire du SST ou PSC1 (bandeau vert du tableau) : 12h de formation proposées au PAF

→ Justifier de la formation pré requis en prévention (bandeau jaune du tableau) : 18h de formation proposées au PAF

- S'inscrire au dispositif proposé au PAF : devenir moniteur SST (bandeau rouge du tableau) : 56h de formation

*POUR DEVENIR MONITEUR PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE (PRAP) :*

Il existe deux formations : PRAP IBC (secteur industrie bâtiment commerce) et PRAP 3S (secteur sanitaire et social) ; pour les deux, les pré-requis sont identiques, seul diffère le dispositif de monitorat.

-Pré requis indispensables

→ Être titulaire du PRAP de base (bandeau vert du tableau) : 12h de formation proposées au PAF

→ Justifier de la formation pré requis en prévention (bandeau jaune du tableau) : 18h de formation proposées au PAF

-S'inscrire au dispositif « devenir moniteur PRAP » : 24h de formation proposées au PAF

Ces parcours sont à effectuer sur 2 années scolaires du fait de l'importance de leur volume de formation

(1<sup>ère</sup> année : formation de base plus pré-requis en prévention, 2<sup>ème</sup> année monitorat)